

# ECHANGES INTER SEL

1 SELIWEB

Philippe LE DUIGOU

V 0.2

Avril 2013

## Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Vocabulaire.....	3
2.1	Unité.....	3
3	Principes de base.....	3
3.1	Les monnaies doivent avoir une valeur d'échange commune.....	3
3.2	Accès au catalogue.....	3
3.3	Contact de l'annonceur.....	3
4	Types de comptabilité.....	4
5	Echanges interrel en comptabilité centralisée.....	4
5.1	Ouverture d'un compte.....	4
5.2	Comptabilisation des échanges .....	4
6	Echanges interrel en comptabilité décentralisée.....	5
7	Echanges entre deux seuls à comptabilité différente.....	5

# 1 Introduction

Les SELs ont pour but de favoriser l'échange de biens et de services entre leurs adhérents.

Les Sels étant de plus en plus nombreux, et maillant le territoire, il existe de plus en plus d'échanges interSels.

Ce document a pour but d'étudier différentes facettes de l'échange interSels et doit servir de base de discussion pour la mise en place de solutions.

## 2 Vocabulaire

### 2.1 Unité

Unité d'échange utilisée dans un Sel. Chaque Sel a adopté son propre nom : Souffle, Cerneau, Gousse d'ail, Val .....

## 3 Principes de base

### 3.1 *Les monnaies doivent avoir une valeur d'échange commune*

Pour que les échanges interSels puissent avoir lieu, les monnaies doivent être équivalentes. Le plus facile est l'échange entre toutes les monnaies qui sont basées sur le temps, à savoir une unité = 1 minute, exprimée plus généralement par 1 h = 60 unités (gousses d'ail, souffles, cerneaux, vals....)

Le SEL de Saint Marcellin a modifié la valeur de son unité d'échange en 2009 pour être compatible avec les autres Sels en prévision d'échanges InterSels

### 3.2 *Accès au catalogue*

il existe plusieurs options

- Les adhérents de chaque Sel consultent le catalogue en ligne de l'autre sel.
- Un catalogue sans les adresses est fourni à ses adhérents par la direction du sel, soit au format électronique, soit au format papier.

### 3.3 *Contact de l'annonceur.*

Le membre qui est intéressé par une annonce demande les coordonnées de l'annonceur au membre de son sel qui est chargé de cette tâche . Cette personne s'engage à ne diffuser les coordonnées qu'au cas par cas pour que les listes d'adresses ne circulent pas.

Seule cette personne a accès aux listes.

- Elle est détentrice du code de connexion si l'autre sel a un site internet et accède ainsi librement aux coordonnées des membres de l'autre sel
- Elle reçoit régulièrement une liste des coordonnées et un catalogue d'annonces, envoyés par l'autre sel si ce dernier n'a pas de site internet.

## 4 Types de comptabilité

Les sels distinguent deux cas de comptabilisation des échanges :

- **les comptabilités centralisées** : tous les échanges sont comptabilisés dans un même logiciel, placé soit sur un ordinateur, soit sur internet.
- **les comptabilités décentralisées** : chaque membre possède un carnet sur lequel sont notés les échanges. Lors d'un échange, chaque membre remplit le carnet de l'autre membre pour avoir deux écritures, respectant ainsi le principe de comptabilité en partie double.

## 5 Echanges inter sel en comptabilité centralisée

### 5.1 Ouverture d'un compte

Pour que des échanges puissent avoir lieu entre deux sels, chaque Sel ouvre un compte Intersel dans ses livres.

### 5.2 Comptabilisation des échanges

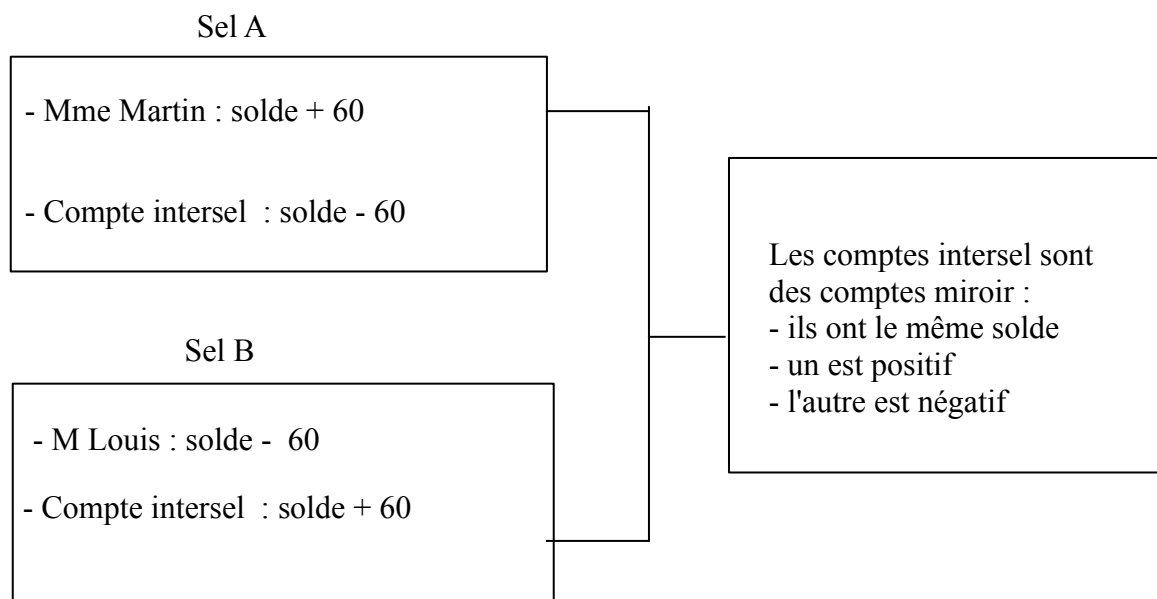
Un bon d'échange spécifique intersel doit être créé pour ce type d'échange.

Chaque membre, qu'il donne un service ou reçoive un service, envoie un bon d'échange à son sel afin qu'il comptabilise l'échange.

Chaque sel enregistre l'échange entre son membre et le compte intersel. Sur ce dernier il indique le numéro d'adhérent et le nom de l'autre sel dans le libellé.

Ainsi les transactions sont enregistrées en sens inverse dans chaque sel. Les comptes sont dits **en miroir**, car ils doivent être identiques et en sens inverse.

Ex : considérons un échange entre Mme Martin du SEL A qui a rendu un service à M Louis du sel B



## **6 Echanges intersel en comptabilité décentralisée**

Dans le cas d'un échange entre deux sels à comptabilité décentralisée, les membres rempliront chacun le carnet de l'autre comme s'ils faisaient partie du même sel.

## **7 Echanges entre deux sels à comptabilité différente**

Un sel est en comptabilité décentralisée et l'autre en comptabilité centralisée.

Le sel A est à comptabilité centralisée, le sel B à comptabilité décentralisée (carnets)

Dans ce cas un bon d'échange doit être rempli pour le sel A , qui sera remis aux gestionnaires du sel.

Dans le même temps le carnet du membre du sel B est rempli.